



COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 20 MAI 2025
A 19 HEURES 30**

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	BIHOUEE	Jacques	Maire	X	
2	GUILLEMIN	Sabine	1 ^{ère} Adjointe	X	
3	ROBIN	Yoann	2 ^{ème} Adjoint	X	
4	MESSAGER	Edwige	3 ^{ème} Adjointe	X	
5	POCARD	Patrick	4 ^{ème} Adjoint	X	
6	MARIVAIN	Sophie	5 ^{ème} Adjointe		excusée
7	TRÉBY	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	x	
8	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
9	LE BLANC	Maryvonne	Conseillère Municipale déléguée	X	
10	JOLIVET	Yannick	Conseiller Municipal		X
11	MESMEUR	Anne	Conseillère Municipale	x	
12	JÉGO	Guénaëlle	Conseillère Municipale		X Pouvoir à Maryvonne LE BLANC
13	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	
14	DUVAL	Rachel	Conseillère Municipale déléguée	X	
15	BERNABÉ	Michaël	Conseiller Municipal		X
16	LECLAIR	Julien	Conseiller Municipal		X
17	LE MOINE	Cécile	Conseillère Municipale		X
18	BRIEND	André	Conseiller Municipal	X	
19	CHÉREL	Alain	Conseiller Municipal	X	
20	CHATEL	Martine	Conseillère Municipale	X	
21	LE GUÉVEL	Annick	Conseillère Municipale	X	
22	CADIO	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
23	SINDALI	Barthélémy	Conseiller Municipal		X

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<u>PROPOS LIMINAIRES</u> ➤ <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> ➤ <u>Arrêt du procès-verbal de séance du 04.04.2025</u> ➤ <u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal</u>	 ci-joint ci-joint	 Jacques BIHOUEE Jacques BIHOUEE
001	<u>MARCHES PUBLICS</u> ➤ <u>Lotissement des Grées Amièles – choix du Maître d'oeuvre</u> - Présentation des offres - Autorisation de signature du contrat		Jacques BIHOUEE
002	➤ <u>Travaux de voirie année 2025</u> - Présentation des résultats de la consultation auprès des entreprises - Choix de l'entreprise - Autorisation de signature du marché		Patrick POCARD
003	➤ <u>Lancement d'appel d'offres pour divers dossiers (panneaux photovoltaïques, rénovation de la maison Guillot, travaux d'aménagement de rues site des Forges)</u> - Demande d'autorisation de lancer la consultation auprès des entreprises		Jacques BIHOUEE
004	➤ <u>Travaux de rénovation de la salle Louis Chérel</u> - Présentation des offres pour les lots 3 et 4 - Autorisation de signature des marchés - Modification du plan de financement prévisionnel pour le Fonds Vert (sous réserve)		Yoann ROBIN

005	<u>AFFAIRES SCOLAIRES</u> ➤ <u>Contributions au Syndicat Scolaire de Josselin suite au transfert de charges</u> - Présentation du montant des contributions année 2025 (pour votre information)		Sabine GUILLEMIN
006	<u>FINANCES</u> ➤ <u>Indemnité pour le gardiennage des églises communales – année 2025</u> - Fixation du montant de l'indemnité pour 2025		Jacques BIHOUEE
007	➤ <u>Inventaire communal</u> - Présentation du projet de mise à la réforme et de sorties d'inventaire des biens - Autorisation de signature du certificat administratif pour l'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations		Jacques BIHOUEE
008	➤ <u>Ploërmel Communauté – rapport de la Chambre Régionale des Comptes</u> - Présentation du rapport concernant les exercices 2018 et suivants - Débat du Conseil Municipal	ci-joint	Jacques BIHOUEE
009	➤ <u>Revalorisation des montants des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2025</u> - Présentation de la proposition de révision des loyers		Rachel DUVAL
010	➤ <u>Budget primitif 2025- Commune - Décision modificative N° 1 – Virement de crédits pour remboursement de taxe d'aménagement</u> - Présentation de la proposition		Jacques BIHOUEE

	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u>		
011	➤ <u>Avancements aux grades d'Attachée principale et d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe</u> - Fixation des taux de promotion après avis du Comité Social Territorial du CDG 56 - Création des deux postes au 1^{er} juin 2025 - Suppression des anciens postes au 1^{er} juin 2025 - Mise à jour du tableau des effectifs		Jacques BIHOUE
012	➤ <u>Mise en place d'un Plan de formation</u> - Présentation du plan de formation 2025 soumis à l'avis du Comité Social Territorial du CDG 56 (pour votre information)		Edwige MESSAGER
	➤ <u>Questions diverses</u> - Rendu des scénarios îlot cœur de bourg site de Lanouée - Plan local d'urbanisme - Pacte fiscal et financier – Ploërmel Communauté - Achat de structure de jeu site des Forges - Personnel Communal - Bouge ton coq - Mon village - Autres questions diverses		Jacques BIHOUE
	<u>DROIT D'EXPRESSION DES ELUS</u> ➤ Questions orales		

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 MAI 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
013	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u> ➤ <u>Proposition de recours à un contrat d'accroissement saisonnier d'activité en renfort au service technique</u> - Présentation de la proposition		Jacques BIHOUEE
014	<u>MARCHES PUBLICS</u> ➤ <u>Travaux de rénovation du clocher de l'église St Pierre Es Liens site de Lanouée</u> - Présentation de l'avenant N° 1 au marché du lot 08 « Electricité) pour l'éclairage du clocher de l'église St Pierre Es Liens site de Lanouée - Présentation de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2025 - Autorisation de signature		Yoann ROBIN
015	<u>FINANCES</u> ➤ <u>Budget primitif 2025 – Commune - Décision modificative N° 2 – virement de crédits pour travaux de ravalement de logements communaux site de Les Forges</u> - Présentation de la proposition		Jacques BIHOUEE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de désigner Madame Annick LE GUÉVEL comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme :

- Madame Annick LE GUÉVEL en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Bertrand LE GUILLY, Président du Comité d'organisation du tournoi des jeunes de la l'Association ST HUBERT.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 04 AVRIL 2025

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025.

Monsieur André BRIEND s'étonne que dans la rédaction de chaque délibération relative aux votes des 4 comptes administratifs 2024, il est indiqué que le Maire est sorti alors qu'il n'est sorti qu'une seule fois et non 4 fois.

Il fait remarquer que le nombre de votants devrait être 21 et non 23.

Le Maire répond à ces remarques :

- Mme Sabine GUILLEMIN a fait voter les 4 comptes administratifs les uns à la suite des autres et Mr le Maire est sorti de la séance pendant toute la durée de ce vote. Une délibération a été rédigée pour chaque compte administratif sur laquelle il doit être indiqué que le Maire est sorti.
- Le Maire peut assister à la présentation des comptes administratifs ainsi qu'au débat mais doit sortir au moment du vote conformément à la législation en vigueur. Dans chaque délibération, il a été indiqué qu'il était présent et que son pouvoir a été pris en compte, donc le nombre de votants était bien de 23 votants. Il a été indiqué ensuite 2 voix ne prenant pas part au vote (voix du Maire et de son pouvoir) donc le nombre de suffrages exprimés est bien de 21 voix.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté et signé par Monsieur Patrick POCARD qui était secrétaire de séance et Mr Le Maire.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire. Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 25 000 euros HT (N° 4)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 11/2025	27/03/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de travaux pour la peinture des ouvertures de l'église Notre Dame de toute aide sur le site des Forges <u>Titulaire</u> : JCD Peinture à Forges de Lanouée <u>Montant</u> : 3 295,10 € HT
N° 12/2025	01/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché pour la fourniture et la pose d'une chaudière à gaz à la salle des sports en remplacement de l'équipement existant. <u>Titulaire</u> : Entreprise Etienne à Plumieux (22) <u>Montant</u> : 10 191,79 € HT

N° 14/2025	03/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour le renouvellement du contrat pour la mise en place des solutions orphée de gestion de la médiathèque, prestations complémentaires, assistance, maintenance et hébergement. <u>Titulaire</u> : société C3 RB à La Loubière (12) <u>Durée</u> : durée initiale ferme du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Reconductible sur année civile par tacite reconduction par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027. <u>Montant</u> : 114,81 € HT pour la redevance et 116 € pour l'hébergement. Prix révisables annuellement.
N° 17/2025	09/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour la mutualisation informatique des deux cimetières et pour la maintenance annuelle. <u>Titulaire</u> : Société Gescime à Brest (29) <u>Durée</u> : 3 ans renouvelables par tacite reconduction (maintenance) <u>Montant</u> : 4 573 € HT (mutualisation) et 569 € HT (maintenance)
N° 19/2025	14/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'une tondeuse pour le service technique. <u>Titulaire</u> : Blanchard à Ploërmel <u>Montant</u> : 1 338, 75 € HT

N° 20/2025	29/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de travaux pour le ravalement de la salle socio-culturelle site de Lanouée <u>Titulaire</u> : Derval-Boeffard à Ploërmel <u>Montant</u> : 16 188,13 € HT
N° 21/2025	03/05/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat et l'installation d'écrans supplémentaires pour 4 postes informatiques <u>Titulaire</u> : OCI Ouest à Vannes <u>Montant</u> : 910,50 € HT
N° 22/2025	06/05/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché pour le Lot 05 – peinture pour les travaux de restauration du clocher de l'église St Pierre es Liens – site de Lanouée <u>Titulaire</u> : Eurl Bel ' Alizée à Le plessis Grammoire (49) <u>Montant</u> : 8 450 € HT

- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents (N° 06)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 13/2025	03/04/2025	<u>Intitulé</u> : Passation d'un contrat d'assurance formule confort pour le camion Renault Master 3 du service technique communal <u>Titulaire</u> : Groupama assurances. <u>Date d'effet</u> : 21 mars 2025 <u>Montant</u> : 863,39 € TTC/année entière

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (N° 07)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 18/2025	11/04/2025	<u>Intitulé</u> : Avenant portant modification de l'arrêté de création de la régie de recettes du 23 janvier 2024 pour l'encaissement des produits de la vente des photocopies

- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire (N° 15)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 15/2025	09/04/2025	<u>Intitulé</u> : non préemption du bien soumis à droit de préemption urbain <u>Bien</u> : section ZB – 178 situé 4 le champ des buttes – site de Lanouée <u>Surface</u> : 380 m²

N° 16/2025	09/04/2025	<u>Intitulé</u> : non préemption du bien soumis à droit de préemption urbain <u>Bien</u> : section YB – 0209 situé 55 rue de la fontaine – Bel Orient– site de Lanouée <u>Surface</u> : 1 169 m²
------------	------------	--

Nouvelle adresse mail professionnelle des Elus : remise de mot de passe

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-01 – LOTISSEMENT LES GREES AMIÈLES – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

- Présentation des offres
- Autorisation de signature du contrat

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débiter les études pour l'aménagement d'un futur lotissement situé aux Grées Amières.

Il présente ci-après au Conseil Municipal les propositions d'honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Sarl Nicolas et Associés	23 600 € HT (tous frais compris sauf frais de géomètre)
Aménagement technique de l'environnement (ATE)	40 145 € HT (tous frais compris sauf frais d'actualisation zone humide et frais de géomètre)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et l'avis de la Commission communale du PLU du 17 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'offre de la Sarl NICOLAS et Associés
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Le Maire : 8 mois d'étude à prévoir. Le locataire à titre gratuit va être prévenu. L'étude va être longue car il y a une zone humide. Les frais ont été budgétisés.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-02 – TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2025

- Présentation des résultats de la consultation auprès des entreprises
- Choix de l'entreprise
- Autorisation de signature du contrat

Rapporteur : Patrick POCARD

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Patrick POCARD, 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie qui présente le dossier.

Il rappelle la liste des travaux envisagés par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2025 et précise qu'il a rajouté deux tranches optionnelles lors de l'appel d'offres (Fossac vers Brantry et la voie communale vers le pont de Quéroux)

Il présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée pour les travaux de voirie de l'année 2025.

4 Entreprises ont déposé une offre de prix.

Après analyse des offres et avis des Commissions Voirie et Appel d'Offres du 15 mai 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD d'Hennebont pour un montant de 108 112,72 € HT pour réaliser les travaux listés ci-après.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le marché.

TRANCHE FERME	Voie communale Chantepie – 886 ml (site de Lanouée)
	Chemins ruraux 1 et 2 – le pas aux biches -2 chemins de 500 ml (site des Forges)
	Rue du paradis – 1 600 m ² (site de Lanouée)
	Rue de Trénédo – 2 400 m ² (site de Lanouée)
TRANCHES OPTIONNELLES	N° 01 : Voie communale la Ville Aubray – la tertraie – 604 ml (site de Lanouée)
	N° 03 : Voie communale la Vallée – 60 ml (site de Lanouée)
	N° 04 : Voie communale Fossac vers Brantry – 150 ml (site de Lanouée)
	N° 05 : Voie communale Pont de Quérour – 100 ml (site de Lanouée)

Mr Patrick POCARD ajoute que des dégradations ont été constatées sur un tronçon de la route de la « Ville david à la Ville cario » mais que l’auteur de cet acte ne s’est pas manifesté. Il serait nécessaire de refaire un bicouche. Au lieu-dit « Fossac » devant un bâtiment agricole, des travaux sont également nécessaires sur une surface d’environ 800 m². Des devis vont être demandés.

Il sollicite le Conseil Municipal pour ajouter un point à l’ordre du jour à savoir des travaux de pose de ponts cadres à « Fossac ». Le Conseil émet un avis favorable.

Il présente deux devis pour la réalisation de ces travaux qui entreraient dans le programme « ponts » prévu au budget primitif 2025. La demande de travaux a été transmise à la DDTM avant de lancer l’opération. Passé le délai de 2 mois, sans retour d’avis, le dossier est réputé accordé. Il serait nécessaire de réaliser ces travaux avant l’été, début juillet 2025 avant le passage des engins agricoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l’offre de l’entreprise KALON TP de Pontivy pour un montant de 24 074,60 € HT pour la réalisation de travaux de ce pont sous réserve de l’obtention de l’accord de la DDTM.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le marché.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l’article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d’affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Patrick POCARD : un tableau est remis à chaque membre du Conseil municipal sur le programme des travaux (rapport d'analyse des offres et état récapitulatif des offres des entreprises).

André BRIEND : ce serait bien de mettre un tableau prévisionnel des travaux dans l'Echo de la forêt.

Edwige MESSAGER : pour le devis des travaux à réaliser à Fossac, il est valable 15 jours.

Le Maire : on peut signer le devis pour bloquer les prix.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-03 – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR DIVERS DOSSIERS

- **Panneaux photovoltaïques**
- **Rénovation de la maison Guillot**
- **Travaux d'aménagement de rues site des Forges**
- **Demande d'autorisation de lancer la consultation auprès des entreprises**

Rapporteur : Jacques BIHOUE

Exposé

Monsieur le Maire suite au vote du budget primitif 2025, propose de lancer les consultations auprès des entreprises pour les projets ci-après :

- Panneaux photovoltaïques
- Rénovation de la maison Guillot
- Travaux d'aménagement de rues site des Forges suite à la réunion publique du 13 mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

- **Rénovation de la maison GUILLOT**

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	05
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

➤ **Panneaux photovoltaïques**

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

➤ **Travaux d'aménagement de rues site des Forges**

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations auprès des entreprises pour ces travaux.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Le Maire : pour le lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de rues, si celui-ci est fait le 23 mai, les offres seront à remettre pour le 23 juin 2025. A revoir au Conseil Municipal de début juillet 2025. Sont concernées les rues suivantes : Tranche ferme : Rue Charles de Janzé et la Forêt. Tranches optionnelles : rue de la Cité et rue des Hauts Fourneaux.
Pour la rénovation de la maison GUILLOT : il a reçu en mairie Mme Andréa Le GALL avec le cabinet Bléher. Les normes d'isolation vont changer début juillet 2025 donc il faut déposer le permis de construire avant sinon le coût sera plus élevé.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-04 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LOUIS CHÉREL

- Présentation des offres pour les lots 3 et 4
- Autorisation de signature des marchés
- Modification du plan de financement prévisionnel pour le Fonds Vert (sous réserve)

Rapporteur : Yoann ROBIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Yoann ROBIN, deuxième Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux qui présente le dossier.

Il présente les offres reçues pour les lots 03 et 04 qui étaient infructueux lors de l'appel d'offres qui a été réalisé à deux reprises. Le résultat se présente comme suit :

N° de Lots	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHE	MONTANTS HT
03	CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	Champagne charpente à Crédin	97 765,22 €
04	COUVERTURE – ETANCHEITE	Toitures de Brocéliande à Guilliers	42 211,30 €

Il rappelle le plan de financement prévisionnel validé par le Conseil Municipal le 31 janvier 2025 et qu'il ne nécessite pas de modifier puisque le montant prévisionnel HT des travaux n'est pas atteint en y incluant les lots 03 et 04.

- PLAN DE FINANCEMENT - (HT)			
DEPENSES		RECETTES	
CHARGE FONCIERE		SUBVENTION DETR	211 500
TRAVAUX	1 141 886	SUBVENTION Fonds Vert	342 566
HONORAIRES	136 171	SUBVENTION PAYS - REGION	
REVISIONS		SUBVENTION PST	204 945
		SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
		PRET	
		PRET	
		PRÊT 1%	
		FONDS PROPRES	519 046
TOTAL	<u>1 278 057</u>		<u>1 278 057</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les marchés publics relatifs à ces travaux tels que présentés.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les avenants éventuels à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Yoann ROBIN : Réunion de chantier le 26 mai prochain.

Maryvonne LE BLANC : la salle ne sera plus utilisable à partir de quand ?

Le Maire : dire au Club de gym de ne plus venir à partir du 1^{er} juin 2025.

Yoann ROBIN : le chantier sera sécurisé par l'extérieur rendant inaccessible le bâtiment.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-05 – CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT SCOLAIRE DE JOSSELIN
SUITE AU TRANSFERT DE CHARGES

- Présentation du montant des contributions année 2025 (pour information)

Rapporteur : Sabine GUILLEMIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sabine GUILLEMIN, Maire déléguée et Première Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires qui présente le dossier.

Elle rappelle que les statuts du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin (SSPJ) prévoient, afin d'assurer la continuité des services scolaires, que les Communes versent audit Syndicat une contribution constituée :

- d'une part fixe (correspondant aux charges transférées des Communes au Syndicat)
- d'une part variable (en cas de besoin de financement nouveau)

Elle fait lecture de la délibération du Syndicat scolaire du 18 mars 2025 qui a fixé les contributions syndicales de la Commune au titre de 2025 comme suit :

	Montant de la contribution fixe annuelle 2025	Montant de la contribution liées à la part supplémentaire année 2025	Montant total des contributions année 2025	2 versements d'un montant de :
FORGES DE LANOUEE	149 709 €	18 114 €	167 823 €	83 911.50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Jean-Pierre TRÉBY : combien d'élèves ?

Sabine GUILLEMIN : Toutes les écoles privées du Réseau et l'école Suzanne Bourquin. Je n'ai pas cela avec moi mais le calcul est fait au prorata du nombre d'élèves. La contribution est déterminée également par élève de maternelle et de primaire.

André BRIEND : le supplément correspond à quoi ?

Sabine GUILLEMIN : aux travaux en cours de réalisation. Il n'y a pas eu de réunion de chantier depuis fin mars 2025.

Edwige MESSAGER : la cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre est prévue le 13 juin 2025. Le désamiantage est réalisé.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-06 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEE 2025

- Fixation du montant de l'indemnité pour 2025

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire fait savoir que le plafond indemnitaire maximal applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

503.42 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte

126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces montants tiennent compte de la revalorisation du point d'indice (dernière revalorisation le 1^{er} juillet 2023). L'assemblée délibérante peut revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.

Le Maire propose de verser la somme de 503.42 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

Vu la circulaire préfectorale du 09 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à la proposition du Maire.
- **AUTORISE** Le Maire à verser la somme de 503.42 € par an (exonérée de cotisations sociales).

Il fait savoir que l'indemnité de gardiennage des églises communales n'a pas fait l'objet d'examen par le Conseil Municipal en 2024. Il propose par conséquent de verser la somme de 503,42 € au titre de rappel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

Vu la circulaire préfectorale du 09 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à la proposition du Maire.
- **AUTORISE** Le Maire à verser également la même somme au titre de rappel pour l'année 2024 après vérification préalable qu'une délibération n'ait pas été prise en 2024.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Le Maire : le curé réside sur la Commune donc le montant de l'indemnité est plus important.

André BRIEND : 126,91 € sur 2024.

Edwige MESSAGER : Mis au Conseil Municipal selon elle en 2024. Ce sera à vérifier.

André BRIEND : A – t-il un loyer pour son logement ? Réponse : oui

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-07 – INVENTAIRE COMMUNAL

- Présentation du projet de mise à la réforme et de sorties d'inventaire des biens
- Autorisation de signature du certificat administratif pour l'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de FORGES DE LANOUEE est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle a acquis au fil des ans afin de répondre aux besoins de ses différents services.

Suite notamment aux travaux de rénovation et extension de la Mairie et de réaménagement des services en 2024, une partie de ces biens n'est plus en possession de la Collectivité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Propriété des Personnes Publiques et à l'Instruction comptable et budgétaire M57, ces biens doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations de la collectivité. Les biens sont alors sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable, ce qui conduit à la mise à jour de l'actif du compte de gestion.

La liste des biens meubles ou matériels concernés par procédure de sortie du patrimoine est annexé à la présente délibération. Il s'agit de bien acquis entre les années 1992 et 2015 amortis à ce jour et représentant une valeur de 379 544.14€, répartis comme suit :

Article Comptable	Libellé	Montant
2152	Installations de voirie	8 766.71 €
2157	Matériel et outillage technique	126 987.38 €
2158	Autres installations, Matériel et Outillage technique	45 002.29 €
2181	Installations générales, agencement	12 395.60 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 198.49 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	60 320.12 €
2188	Autres immobilisations corporelles	115 873.55€
	TOTAL	379 544.14€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise à la réforme et la sortie d'inventaire des biens énumérés dans la liste ci-jointe pour la somme totale de 379 544.14 €.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations correspondant.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Liste des biens **358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE**

Critères de l'édition :

Compte d'acquisition commençant par **2152**

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT39	2000-3	PANNEAU RELAIS DE L'OUST	2152 - Installations de voirie	1 421,32 €	31/12/2000	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT40	2001-3	NUMEROS DE MAISONS	2152 - Installations de voirie	908,60 €	18/10/2001	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-VO11-2152	2001-2	PANNEAUX SIGNALISATION	2152 - Installations de voirie	1 160,00 €	12/12/2001	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-VO12	2003-10	PANNEAUX SIGNALISATION	2152 - Installations de voirie	3 320,94 €	31/12/2003	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT60	2006-11	9 PLAQUES NO MAISONS EMAIL RES	2152 - Installations de voirie	90,09 €	03/05/2006	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200804	2008-18	ABRI BUS COUVERTURE ARDOISES	2152 - Installations de voirie	520,26 €	12/03/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	INSTALVO11	2013-8	LANTERNE ECLAIRAGE PARKING	2152 - Installations de voirie	1 345,50 €	29/05/2013	
					8 766,71 €		

Liste des biens

Page 1 sur 1

Liste des biens **358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE**

Critères de l'édition :

Compte d'acquisition commençant par 2157

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT12	2001-4	ISOLGIRS ET URNE	2157 - Matériel et outillage technique	1 425,81 €	17/04/2001	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT30	MAT30	PANNEAUX SIGNALISATIONS	2157 - Matériel et outillage technique	29 657,73 €	17/04/2001	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT43	2003-11	TRACTOPELLE JCB	2157 - Matériel et outillage technique	73 972,60 €	06/08/2003	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT45	2004-9	ABRI BUS	2157 - Matériel et outillage technique	1 586,27 €	10/03/2004	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATVO14	2005-20	PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE	2157 - Matériel et outillage technique	3 350,33 €	07/03/2005	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT52	2005-22	POMPE PUIS ARTESIEEN	2157 - Matériel et outillage technique	1 919,96 €	30/11/2005	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATVO16	2006-13	PANNEAUX DE SIGNALISATION	2157 - Matériel et outillage technique	1 518,51 €	29/09/2006	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATVO17	2007-24	POUTRES CHENE	2157 - Matériel et outillage technique	1 250,06 €	10/05/2007	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT61	2007-25	PANNEAUX DE POLICE DIRECTIONNELS	2157 - Matériel et outillage technique	3 925,36 €	10/12/2007	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200812	2008-25	Panneaux et poteaux pour entourage containers	2157 - Matériel et outillage technique	2 245,31 €	07/04/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT68	2012-11	PANNEAUX LIEUX DITS	2157 - Matériel et outillage technique	608,14 €	14/08/2012	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATVO112-3	2012-10	PANNEAUX DE SIGNALISATION	2157 - Matériel et outillage technique	1 424,46 €	19/12/2012	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATVO113-1	2013-13	PANNEAUX SIGNALISATION 4 VITESSE 70 SANS L...	2157 - Matériel et outillage technique	1 073,78 €	08/07/2013	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATVO113	2013-12	PANNEAUX DE SIGNALISATION	2157 - Matériel et outillage technique	3 029,05 €	17/12/2013	

Liste des biens **358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE**

Critères de l'édition :

Compte d'acquisition commençant par 2158

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT42	2006-9	STORES OCCULTATION	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 105,03 €	31/12/2000	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	BAT22-2315	2006-14	PORTAIL	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 577,76 €	23/08/2006	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	CANTINE2007	2007-26	CANTINE 2007	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 191,47 €	20/12/2007	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200805	200805	ILLUMINATIONS DE NOEL	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10 378,64 €	25/03/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200824	2008-29	AUTOMATE REGLAGE CLIM SALLE CULTURELLES	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 273,60 €	29/07/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200825	2008-30	Signalisation horizontale parking	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 912,90 €	11/08/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200828	2008-33	OUVRE BOITES + RAYONNAGES CANTINE	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 226,09 €	24/09/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-NETTOYEUR HP	2008-26	NETTOYEUR HP EAU FROIDE	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 193,61 €	02/10/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200831	2008-34	POSE DE PORTE W.C BOIS EXOTIQUE	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 650,48 €	27/10/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-PANNEAUX I	2008-27	3 PANNEAUX D'INFORMATIONS + 3	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 788,98 €	05/11/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200901	2009-9	Amenagement bassin de lagunage - (clôture+ plantât	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	7 105,75 €	11/02/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200905	2009-12	FILETS DE FOOTBALL	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	300,79 €	30/04/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	2009071	2009-13	2 panneaux de basket salle sports	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 128,55 €	26/11/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	BAT32	BAT32	BATIMENT MULTIFONCTION	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 939,20 €	10/06/2013	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT87	2014-30	4 BANCS ET 2 TABLES PIQUE NIQUE	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 606,77 €	22/07/2014	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT2015-1	2015-11	1 banc SERGIO + forfait de préparation, d'expédition ...	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	301,67 €	17/07/2015	
					45 002,29€		

Liste des biens

Page 2 sur 2

Liste des biens
358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

Critères de l'édition :

Compte d'acquisition commençant par 2181

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-BAT8BIS	1996-51	SALLE POLYVALENTE	2181 - Installations générales, agencements et aménagemen...	5 274,04 €	31/12/1996	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-INSTAL2	2005-23	PLAQUES + NUMEROS DE RUE	2181 - Installations générales, agencements et aménagemen...	3 112,33 €	23/06/2005	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-INSTAL5	2010-14	STORES ET RIDEAUX	2181 - Installations générales, agencements et aménagemen...	1 878,32 €	10/08/2010	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-PODIUM	2015-16	SALLE POLYVALENTE : CONFECTION	2181 - Installations générales, agencements et aménagemen...	1 005,80 €	16/11/2015	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-ART2	2015-13	LITHOGRAPHIE ENCADREE 'MORTS P	2181 - Installations générales, agencements et aménagemen...	1 125,11 €	16/11/2015	
					12 395.60		

Liste des biens

Page 1 sur

Liste des biens
358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

Critères de l'édition :

Compte d'acquisition commençant par 2183

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sorti
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATB12	MATB12	MATERIEL INFORMATIQUE	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	828,58 €	25/08/1999	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200806	2008-38	HP COMPAQ BUSINESS NOTEBOOK + VIDEOPRO...	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 479,71 €	25/03/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT2015-06	2015-17	Acquisition EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA M...	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 890,20 €	02/11/2015	
					10 198.49 €		

Liste des biens

Page 1 su

Liste des biens **358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE**

Compte d'acquisition commençant par 2184

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATB10-2184	1992-1	MOBILIER MAIRIE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	7 725,42 €	01/01/1992	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATB9	1992-2	TABLES SALLE CONSEIL ET	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 379,39 €	01/01/1992	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR5	2002-7	MOBILIER NOUVELLE MAIRIE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 744,34 €	06/07/2002	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMOB2	2002-9	TROIS ARMOIRES	2184 - Matériel de bureau et mobilier	500,00 €	30/11/2002	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMOB3	2004-17	ARMOIRE FORTE POUR SONO	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 077,26 €	06/02/2004	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR9	2004-14	APAREIL PHOTO NUMERIQUE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	352,40 €	28/06/2004	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR10	2004-11	MOBILIER BIBLIOTHEQUE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 666,70 €	29/11/2004	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT62	2007-31	RES P LE VERGER 8 FAUTEUILS DORES + 1 OREIL...	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 384,00 €	16/12/2007	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR13	2008-36	PERFORELIEUR	2184 - Matériel de bureau et mobilier	315,71 €	15/12/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR14	2008-37	LUTRIN PORTABLE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	399,40 €	15/12/2008	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200909	2009-21	Mobilier pour les bureaux de la mairie	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 892,60 €	10/08/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200911	2009-22	FAUTEUIL	2184 - Matériel de bureau et mobilier	950,00 €	01/10/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	200913	2009-23	Imprimante hp laser	2184 - Matériel de bureau et mobilier	793,06 €	04/12/2009	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATBU104	2010-16	Rayonnage tubulaire pour archives	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 429,34 €	28/09/2010	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-MATBUR16	2010-15	VIDEO PROJECTEUR ET 2 ECRANS D	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 130,97 €	06/10/2010	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB10-1	2010-18	CHARIOT GYM MATELAS PLATEAU	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 366,00 €	13/12/2010	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB10-2	2010-19	POUTRE GYM TREMPOLINE SALLE DE SPORT	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 273,74 €	13/12/2010	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MATB13	2011-11	Photocopieur Xerox	2184 - Matériel de bureau et mobilier	4 719,42 €	11/03/2011	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB11-1	2011-13	HOTTE FILTRANTE WHIRPOOL-FOUR BRANDT L...	2184 - Matériel de bureau et mobilier	492,32 €	14/09/2011	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB11-2	2011-14	Caisse enregistreuse superette	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 140,84 €	11/10/2011	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB11-5	2011-17	Matériel superette chambre froide congélateur	2184 - Matériel de bureau et mobilier	8 206,00 €	18/10/2011	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB11-3	2011-15	2 acri's terrain sport	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 764,05 €	18/10/2011	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB11-4	2011-16	Balence aviation 5000	2184 - Matériel de bureau et mobilier	405,44 €	18/10/2011	

11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB12-1	2012-14	CUISINIERE GAZ FAGOR LOCAL CANTINE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	305,90 €	04/04/2012	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMOB7	2013-17	ACHAT DE 3 TABLEAUX LIEGE ALU	2184 - Matériel de bureau et mobilier	145,67 €	17/12/2013	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT83	2014-32	ISOLOIR LUMINIEUX POUR PERSONNES HANDIC...	2184 - Matériel de bureau et mobilier	339,10 €	04/04/2014	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB14-1	2014-33	(Armoire) Ateliers municipaux	2184 - Matériel de bureau et mobilier	252,97 €	13/10/2014	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MOB14-2	2014-34	3 fauteuils pour mairie	2184 - Matériel de bureau et mobilier	896,96 €	19/12/2014	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	90004083380515	2015-19	Mairie : installation vidéo projecteur salle conseil	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 537,44 €	16/03/2015	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	mat2015-07	2015-18	AUTOCLAVEUSE CANTINE	2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 876,40 €	19/10/2015	
11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT2015-08	2015-23	Plans de travail à la médiathèque	2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 080,20 €	05/11/2015	
					60 320,12 €		

Liste des biens

Page 2 sur 2

Liste des biens

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

s de l'édition :

3 d'acquisition commençant par 2188

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Compte d'acquisition	Valeur initiale	Date d'entrée	Date e
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC1	1984-2	MATERIEL CUISINE SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	16 613,59 €	01/01/1984	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT6	1987-3	JARDINIERES	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 359,66 €	01/01/1987	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC2	1987-1	FRITEUSE ELECTRIQUE SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 387,67 €	01/01/1987	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT12-2188	1990-3	URNES	2188 - Autres immobilisations corporelles	340,09 €	01/01/1990	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT17	1992-5	BUTS HANDBALL	2188 - Autres immobilisations corporelles	629,93 €	01/01/1992	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC3	1992-3	MIXEUR SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	415,85 €	01/01/1992	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT22	1993-6	BARRIERES	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 670,63 €	01/01/1993	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT19	1993-3	PANNEAUX DIRECTION	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 285,74 €	01/01/1993	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT20	1993-4	PANNEAUX DIRECTION	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 202,13 €	01/01/1993	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC4	1993-2	ARMOIRE FROIDE SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 126,98 €	01/01/1993	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT23	1994-3	BETONNIERE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 265,63 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT26	1994-6	PANNEAUX SIGNALISATION	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 976,19 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT28	1994-8	POMPE TERRAIN DES SPORTS	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 435,09 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT29	1994-9	PANNEAUX PUBLICITAIRES	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 115,23 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC5	1994-1	TABLES ENTRETOISES SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 181,29 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC6	1994-2	CONGELATEUR SALLE LES LILAS	2188 - Autres immobilisations corporelles	620,16 €	01/01/1994	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT31	1995-2	CHAUDIERE PRESBYTERE	2188 - Autres immobilisations corporelles	4 099,20 €	01/01/1995	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT32	1995-3	PORTAIL-CLOTURE ECO-STAT	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 940,69 €	01/01/1995	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT30-2188	1995-1	PANNEAUX SIGNALISATION	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 310,83 €	01/01/1995	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT34	1997-3	CHAUDIERE MAISON GUILLOT	2188 - Autres immobilisations corporelles	4 225,32 €	31/12/1997	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT35	1997-4	PANNEAUX-SUPPORTS	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 601,78 €	31/12/1997	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT37	1998-24	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	2188 - Autres immobilisations corporelles	992,81 €	31/12/1998	
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT36	1998-22	PANNEAUX-SUPPORTS	2188 - Autres immobilisations corporelles	8 809,19 €	31/12/1998	

MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT6	1998-18	RIDEAUX SCENE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 047,97 €	31/12/1998
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT7	1998-19	PANNEAU PLAN COMMUNAL	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 171,31 €	31/12/1998
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT11	1998-12	ABRI BUS SCOLAIRE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 093,06 €	31/12/1998
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT12	1998-13	3 CHARIOTS + DIABLE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 450,74 €	31/12/1998
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT15	1999-9	MATERIEL DE CUISINE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 981,25 €	31/12/1999
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT18	2000-11	TRACEUR TERRAIN DE FOOT	2188 - Autres immobilisations corporelles	745,73 €	31/12/2000
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT54	2005-32	ASPIRATEUR POUR CIREUSE 2ETAGE	2188 - Autres immobilisations corporelles	448,50 €	25/05/2005
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT55	2005-33	6 PORTANTS 10 CINTRES	2188 - Autres immobilisations corporelles	837,20 €	08/06/2005
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT56	2005-34	ECRAN	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 442,00 €	22/06/2005
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT27	2005-28	VAISSELLES SALLE POLY	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 108,23 €	05/07/2005
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT30	2005-29	CIREUSE MONO TECHLINE C43	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 183,20 €	28/11/2005
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT57	2006-20	NIVEAU ELECTRONIQUE	2188 - Autres immobilisations corporelles	299,00 €	22/02/2006
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT58	2006-21	ARMOIRE FROIDE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 068,03 €	22/02/2006
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT59	2006-22	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	2188 - Autres immobilisations corporelles	348,90 €	08/03/2006
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT31	2006-18	CONGELATEUR SALLE POLYVALENTE	2188 - Autres immobilisations corporelles	499,99 €	20/04/2006
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT578	2006-19	EQUIPEMENT 3 JEUX DE BOULE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 489,02 €	11/07/2006
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT32	2007-32	3 PANNEAUX ELECTORAUX+FOURREAU	2188 - Autres immobilisations corporelles	447,42 €	14/03/2007
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATPLV2007	2007-34	RES P LE VERGER ELCTROMENAGERS MEUBL...	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 127,32 €	22/11/2007
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT64	2007-36	MEUBLES RES PIERRE LE VERGER	2188 - Autres immobilisations corporelles	7 815,01 €	10/12/2007
MUNE NOUVELLE FORGES D...	200801	2008-41	FAUTEUIL GARDE ROBE DOUCHE RES P LEVER...	2188 - Autres immobilisations corporelles	257,62 €	13/02/2008
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT33	2008-39	REFRIGERATEUR MAIRIE MARQUE CU	2188 - Autres immobilisations corporelles	162,00 €	25/06/2008
MUNE NOUVELLE FORGES D...	200829	2008-42	STORE BANNE POUR PLV	2188 - Autres immobilisations corporelles	4 168,06 €	27/10/2008
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT34	2008-40	COMPRESSEUR POUR SERVICE TECHN	2188 - Autres immobilisations corporelles	568,10 €	22/12/2008
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT35	2009-24	PANNEAUX ELECTORAUX	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 237,69 €	30/06/2009
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT66	2010-22	CHAUFFE EAU ELECTRIQUE CANTINE	2188 - Autres immobilisations corporelles	732,32 €	12/10/2010
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MATC10	2011-20	Cantine coupe légumes, robot mix, plaque snacker,	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 718,51 €	28/02/2011
MUNE NOUVELLE FORGES D...	FOR-AUTMAT36	2011-19	SCIE CIRCULAIRE ET TOURET A ME	2188 - Autres immobilisations corporelles	604,06 €	01/08/2011
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT12-2	2012-18	VITRINE NEUVE EUROFRED SUPERETTE	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 990,27 €	04/04/2012

MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT12-4	2012-20	6 JARDINIÈRES ENTREE RUE POSTE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 717,78 €	17/07/2012
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT12-3	2012-19	PANNEAU LANOUÉE ST HUBERT TRIBUNES TER...	2188 - Autres immobilisations corporelles	517,87 €	07/09/2012
MUNE NOUVELLE FORGES D...	PODIUM	2012-21	PODIUM EN TUBE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 115,42 €	28/11/2012
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT84	2014-36	LAVE LINGE FAURE POUR CANTINE	2188 - Autres immobilisations corporelles	389,90 €	01/07/2014
MUNE NOUVELLE FORGES D...	MAT2015-09	2015-26	Achat de tribunes mobiles	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 700,78 €	19/11/2015
					115 873,55 €	

Le Maire : L'inventaire n'a pas été mis à jour depuis longtemps. Il y a des objets obsolètes à recenser et à sortir de l'actif entre 1992 et 2015.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-08 – PLOERMEL COMMUNAUTE – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2018 et suivants
- Débat du Conseil Municipal

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2018 et suivants pour PLOERMEL COMMUNAUTE. L'intégralité du rapport a été transmis à l'assemblée délibérante pour lecture préalable.

Ce rapport comporte les observations définitives de la Chambre sur la gestion de PLOERMEL COMMUNAUTE et est transmis à la Commune en application des dispositions de l'article L 243-8 du Code des juridictions financières qui stipule que : « *Le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au Président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des Communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le Maire de chaque Commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à engager un débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier, engage un débat.

Le Maire rapporte la bonne situation financière de l'EPCI avec un programme d'investissement relativement important. La fiscalité a augmenté ainsi que le recours à l'emprunt.

Il fait un exposé sur le pacte fiscal et financier, sur l'assainissement des eaux usées et sur le nouveau prélèvement à la source de la DGF : le DILICO.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Le Maire : les budgets annexes comme ceux des parcs d'activités devraient fusionner dans le cadre de la réforme comptable mais à Ploërmel Communauté, ils resteront en annexe du budget principal pour plus de lisibilité (tableau récapitulatif)

Conférence des Maires le 2 juin 2025 pour l'examen du pacte fiscal et financier et passage en Conseil Communautaire en septembre 2025. Les enjeux ne sont pas clairs : on va vraisemblablement vers une convergence à terme des taux d'impositions et plus le taux de coefficient fiscal augmente, plus la DGF versée à l'EPCI sera importante. Il aurait aimé que ce dossier soit présenté aux Elus avant passage en Conseil Communautaire. Autre sujet : l'assainissement est un facteur limitant pour le développement des Communes dans la mesure où ce n'est pas forcément une priorité pour l'EPCI.

André BRIEND : Solliciter les membres. Est en accord avec les propos du Maire. L'agrandissement de la lagune dans le PLU : pas normal.

Le Maire : a remonté l'info auprès de l'EPCI. Il parle ensuite du DILICO, nouveau prélèvement opéré sur la DGF 2025 de certaines Collectivités. C'est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales. Les contributeurs sont déterminés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui prend en compte à 75 % le potentiel financier par habitant ainsi qu'à 25 % le revenu par habitant de chaque Collectivité.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-09 – REVALORISATION DES MONTANTS DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2025

- Présentation de la proposition de révision des loyers

Rapporteur : Rachel DUVAL

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Rachel DUVAL, Conseillère Municipale déléguée aux logements.

Elle fait part à l'assemblée que certains loyers sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet.

La révision s'effectue en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers mentionné au contrat est celui du 4^{ème} trimestre 2024, dont la valeur est de 144.64. Il a subi une augmentation de 1.82 % par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2023, dont la valeur est de 142,06.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'augmentation des loyers des logements communaux de 1.82 % à compter du 1^{er} juillet 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Alain CHEREL : Tous les loyers sont concernés ?

Rachel DUVAL : non, ceux révisibles au 1^{er} juillet 2025.

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-10 – BUDGET COMMUNE 2025 – DECISION MODIFICATIVE
N° 1 – VIREMENT DE CREDITS POUR REMBOURSEMENT DE TAXE D'AMENAGEMENT**

- Présentation de la proposition

Rapporteur : Jacques BIHOUE

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 1 302.71 € a été versée en 2022 par les services de l'Etat à la Commune au titre de la taxe d'aménagement pour l'autorisation d'urbanisme (PC

14/2020). En l'absence de travaux, constatés par une attestation de caducité du permis de construire le 10 janvier 2024, il est demandé le reversement de cette somme.

Le Maire propose de procéder à virement de crédits budgétaires par décision modificative N° 1 au budget primitif de la Commune de l'année 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitre 10 (opérations financières)	Compte 10226	+ 1 305 €
Chapitre 23 (opération réserve)	Compte 231	- 1 305 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition du Maire et le charge de procéder au remboursement de la somme.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-11 – AVANCEMENTS AUX GRADES D'ATTACHEE PRINCIPALE TERRITORIALE ET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE

- Fixation des taux de promotion après avis du Comité Social Territorial du CDG 56
- Création des deux postes au 1^{er} juin 2025
- Suppression des anciens postes au 1^{er} juin 2025
- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Mme Isabelle AUQUET, Secrétaire Générale de Mairie concernée en partie par le dossier sort de la séance.

Exposé

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité technique du 13 mai 2025,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'Agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Il propose de fixer à 100 % le taux de promotion pour l'avancement au grade d'Attachée Principale territoriale principale et 100 % pour l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal territorial de 1^{ère} classe.

Le Comité Social Territorial du CDG 56 a rendu un avis favorable le 13 mai 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de Mr le Maire et fixe à 100 % le taux de promotion pour ces deux avancements de grade.

Exposé

Compte-tenu de la possibilité d'avancement de grade d'une Agente au service administratif et d'un Agent au service technique, il est proposé de supprimer le poste d'Attachée Territoriale à temps complet et le poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

Il est proposé de créer le poste d'Attachée Principale territoriale à temps complet et le poste d'Adjoint Technique Principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du Personnel Communal comme ci-annexé à compter du 1^{er} juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE SUPPRIMER** le poste d'Attachée Territoriale à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.
- **DECIDE DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025
- **DECIDE DE CREER** le poste d'Attachée Principale territoriale à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.
- **DECIDE DE CREER** le poste d'Adjoint Technique principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs du Personnel Communal comme ci-annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois au 01/06/2025

Filière administrative				
Grade d'Attachée Principale : 1 emploi				
Poste	Lieu	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Secrétaire Générale de Mairie	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade de Rédacteur Principal de 1ère classe : 2 emplois				
Secrétaire Générale de Mairie Adjointe	Mairie	temps non complet : 17,5/35ème	non	Fonctionnaire
RH et secrétaire/Mairie déléguée - AFR des Forges	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 1 emploi				
Urbanisme - cimetière - CCAS - AFR de Lanouée	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif : 1 emploi				
Accueil - compta - état civil - transport scolaire - locations	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Filière animation				
Grade d'Adjoint d'animation : 2 emplois				
Animation - médiathèque-communication	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Garderie et cantine	Garderie	temps non complet : 12,46/35ème	non	Contractuel en CDI de droit public
Grade d'Agent de maîtrise : 1 emploi				
Restauration	Restaurant scolaire	temps non complet : 35 h/35ème	oui	Contractuel en CDD de droit public
Filière technique				
Grade de Technicien : 1 emploi				
Responsable du service	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique Principal de 1ère classe : 3 emplois				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire

Agent d'entretien bâtiments	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique Principal de 2ème classe : 1 emploi				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique : 2 emplois				
Restauration et agent d'entretien	Restaurant scolaire	temps non complet : 31,50/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien	Mairie et salles	temps non complet : 24/35ème	non	Fonctionnaire

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-12 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE D’UN PLAN DE FORMATION

- Présentation du plan de formation 2025 soumis à l’avis du Comité Social Territorial du CDG 56 (pour information)

Rapporteur : Edwige MESSAGER

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Edwige MESSAGER, 3^{ème} Adjointe au Maire chargé des affaires du Personnel Communal.

Elle présente le plan de formation établi pour le Personnel Communal au titre de l’année 2025. Ce plan a fait l’objet d’un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 56 le 13 mai 2025.

Le plan de formation est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** du plan de formation du Personnel Communal pour l’année 2025.



MAIRIE de FORGES DE LANOUÉE

2 place de la Mairie

56120 FORGES DE LANOUÉE

Tél. 02 97 75 34 83

Mail : mairie.forgesdelanouee@orange.fr

PLAN DE FORMATION 2025

Priorité	Bénéficiaire (grade et service)	Type de formation ou code	Intitulé précis de la formation	Objectifs, motivations	Organisme de formation	Nombre de jours
1	Isabelle (Attaché - service administratif)	F2DS2	Préparation et suivi des dossiers de subventions	Connaître les subventions dont peuvent bénéficier les communes et EPCI dans le cadre du financement d'une opération, réaliser le montage d'un dossier de subvention, assurer le suivi du dossier.	CNFPT	2 (Prés)
3		POM 10	Les obligations d'habilitation, d'autorisation et de formation en Matière de santé et sécurité des agents au travail	Maîtriser les obligations réglementaires de formation, d'habilitation, et d'autorisation en lien avec la santé et la sécurité au travail, et nécessaires à l'exercice des fonctions d'un agent territorial.	CNFPT	0,5 (Prés)
2		B3PPT	Réussir sa présentation powerpoint	Connaître l'environnement, créer des diapositives.	CNFPT	0,5 (Dis)
						page 1

5		SXB60	Les communes nouvelles			2,5
1	Nadine (Rédacteur principal 1ère classe - service administratif)	SXTSR	La transmission de ses savoirs avant son départ à la retraite	Comprendre les enjeux de la transmission et la méthode efficace avant son départ à la retraite.	CNFPT	1 (Prés) et 0,5 (dist)
6	Evelyne (Rédacteur principal 1ère classe - service administratif)	P1650405	Gestes et postures	Information ou rappel des méthodes posturales	Union de l'Oust à Ploërmel	1
1			Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	approfondissement	Union de l'Oust à Ploërmel	
3		SXR1X	Maîtrise des droits à congés maladie	maîtriser la réglementation relative aux droits à congés de maladie, identifier les différentes typologies de congés pour raison de santé des collectivités territoriales.	CNFPT	2 (prés) + 1 (distance)
4		SXKS2	Gestion de la rémunération	Connaître les différents statuts du personnel et leur rémunération, comprendre la paie et la gérer.	CNFPT	2
2		OLAPE	Gestion des positions statutaires	Identifier les différentes positions statutaires, règles et procédures,	CNFPT	
5		SXOGD pour le CNFPT	Gestion du cimetière	Reprise, renouvellement des concessions - gestion des équipements	Union de l'Oust à Ploërmel	
						page 2

1	Martine (Adjoint administratif - Service administratif)	RPL1020	L'accueil en urbanisme : actualités et conseils	approfondissement	Union de l'Oust à Ploërmel	
3		SX0GD pour le CNFPT	Gestion du cimetière	Reprise, renouvellement des concessions - gestion des équipements	Union de l'Oust à Ploërmel	
2		OL4KN	Gestion du domaine public	Connaître la distinction du domaine privé/public Classements et déclassements - occupations du domaine publique	Union de l'Oust à Ploërmel	
1	Stéphanie (Adjoint administratif - Service administratif)	SXK44	Les bases des finances publiques locales	Principes et cycles budgétaires ; élaboration et exécution d'un budget	CNFPT	3,5
3		ZZ312	Journée de l'actualité	Mise à jour des connaissances en état civil	CNFPT	1
2			Changement de nom/changement de prénom	approfondissement	Union de l'Oust à Ploërmel	
5		SXK1P	La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	Notions sur les conflits et attitude à adopter.	CNFPT	3
6		POL488	Accueil en urbanisme, conseil et complétude des dossiers	connaître le droit du sol, formulaires, cheminement d'une procédure.	CNFPT	2,5
7			Les diverses formalités dans une commune		Union de l'Oust à Ploërmel	
4			Tremplin C - Préparation au concours d'Adjoint administratif	Fondamentaux de la langue écrite et mathématiques	cnfpt	
						page 3

3	Martial (Adjoint d'animation) - service animation	SX11M	Excel niveau 2	Enrichir ses connaissances de bases	CNFPT	distanciel
1		SXX2K pour le CNFPT	Accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	Organiser le temps du midi et développer des relations éducatives adaptées	Union de l'Oust à Ploërmel	
2			La régulation émotionnelle par la réévaluation, l'acceptation, la résolution de problèmes		Union de l'Oust à Ploërmel	
4		C6090	Réalisation de capsules vidéos pro avec un smartphone	Acquérir les connaissances	CNFPT	
1	Sandrine (Agent de maîtrise - service restauration)		SST initiale	Formation générale à la prévention	SCA (Service commun d'achats)	2
2		GARHA RCD18	Rappel des connaissances/règles hygiènes en restauration	Manipulation des denrées, stipulée par la réglementation européenne	CNFPT	Formation à distance
7		YT357	Bien manger et bien-être, un projet restaurant collectif		CNFPT	
6		SXX1B	Atelier culinaire : valorisation des légumes et des fruits		CNFPT	Présentiel
8			Habilitation électrique			
3		SX30V	Recyclage HACCP		Union de l'Oust à Ploërmel	
5			Recyclage gestes et postures			
4			Recyclage Citybiode			
4	Guénola (Adjoint technique - service technique)	LRELX	Animation d'un temps de relaxation pour les 3-11 ans		CNFPT	
2			Les techniques de nettoyage	Maîtrise les enjeux du nettoyage	GAMA 56	1
						page 4

3			Gestion des 1er secours et handicap			
1			L'accueil d'un enfant en situation de handicap - enfant en difficulté	Acquérir des connaissances relatives au handicap, pratiques et comportement avec le ou les enfants		2
2	Lisa (Contractuelle - service technique et restauration)	WBB20	La néophobie alimentaire	Appréhender la néophobie alimentaire	CNFPT	Formation à distance
1		RCD18	Les règles d'hygiène	Manipulation des denrées, stipulée par la réglementation européenne	CNFPT	Formation à distance
3		RCW01	Lutte contre le gaspillage en restauration collective : quels outils ?	Mettre en place des ateliers du goût	CNFPT	webinaire
4		OLABQ	Peurs et angoisses chez le jeune enfant		CNFPT	webinaire
Agent en C.L.D	Jennifer (Adjoint technique - service technique et restauration)	*****	*****	*****	*****	*****
1	Gaël (Technicien - service technique)	BZ811	Assistant de prévention des risques professionnels	actualiser ses connaissances d'assistant de prévention (ou mise œuvre de la fonction), les évolutions et communication	CNFPT	2
2		SXQLM	La réglementation des E.R.P		CNFPT	
1	Bernard (Adjoint technique - service technique)	SXK1V	Les arbustes : de la plantation à l'entretien	Connaître les caractéristiques et diversité de la palette végétale arbustive, taille, maladies.	CNFPT	2
						page 5

3		OL4VV	L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité	Connaître les règles de sécurité, EPI, entretien, techniques d'abattage	CNFPT	4
2			L'entretien, l'utilisation et la plantation des vivaces		Union de l'Oust à Ploërmel	
4			Permis EB			
1	Bruno (Adjoint technique - service technique)	SXK1V	Les arbustes : de la plantation à l'entretien	Connaître les caractéristiques et diversité de la palette végétale arbustive, taille, maladies.	CNFPT	2
2		SX2QC	Signalisation temporaire de chantier	Sécuriser un chantier, pour travailler en sécurité, poser et déposer de la signalisation temporaire en sécurité.	CNFPT	2
3		OL4VV	L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité	Connaître les règles de sécurité, EPI, entretien, techniques d'abattage	CNFPT	4
1	Jean-Pierre (Adjoint technique - service technique)	OL4X6	Techniques et procédés de soudage, ainsi que le contrôle visuel et la sécurité dans le soudage	Développer les compétences en soudage au chalumeau.	Union de l'Oust à Ploërmel	
						Page 6

2		SX2QC	Signalisation temporaire de chantier sur la voirie	Sécuriser un chantier, pour travailler en sécurité, poser et déposer de la signalisation temporaire en sécurité.	CNFPT	2
1	Nicolas (Adjoint technique - service technique)	SXQED	Les diagnostics obligatoires du bâtiment		CNFPT	2 (prés) + 1 (distance)
2		SXK3E	Techniques et procédés de soudage, ainsi que le contrôle visuel et la sécurité dans le soudage	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser de petits travaux de soudage.	Union de l'Oust à Ploërmel	
2	Janine - (Contractuelle - service garderie)	SXOBZ	Initiation à l'informatique	Acquérir les notions de bases, naviguer sur Internet, connaître les bases des applications bureautiques,	CNFPT	3
1			L'accueil d'un enfant en situation de handicap - enfant en difficulté	Acquérir des connaissances relatives au handicap, pratiques et comportement avec le ou les enfants	Union de l'Oust à Ploërmel	2
3			Activités proposées aux élèves de la garderie		Ploërmel Communauté	

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-13 – PROPOSITION DE RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN RENFORT AU SERVICE TECHNIQUE

➤ **Présentation de la demande**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique, il souhaiterait renforcer l'équipe en ayant recours à un contrat à durée déterminée.

Il rappelle que l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'Agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire de prévoir les tâches à réaliser, celles-ci ne pouvant être réalisées par les seuls Agents permanents de la Collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et vu l'événementiel saisonnier, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 21 mai 2025, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 39 heures et de l'autoriser à recruter un Agent contractuel pour une durée du 21 mai au 31 juillet 2025 suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial (filière technique – catégorie C – cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux) pour effectuer les missions suivantes :

Entretien des espaces verts, tonte, entretien de la voirie et évènementiels.

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à recruter un Agent contractuel sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique et à signer le contrat afférent.
- **PRECISE** que ce contrat sera conclu pour la période du 21 mai 2025 au 31 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire de service de 39 heures.
- **FIXE** la rémunération en référence à l'échelle indiciaire au grade d'emploi d'Adjoint Technique Territorial du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT QUE** la dépense correspondante sera inscrite par décision modificative en cas d'insuffisance de crédits inscrits au budget primitif 2025.
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme ci-annexé à la présente délibération.

Tableau des emplois au 01/06/2025

Filière administrative				
Grade d'Attachée Principale : 1 emploi				
Poste	Lieu	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Secrétaire Générale de Mairie	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade de Rédacteur Principal de 1ère classe : 2 emplois				
Secrétaire Générale de Mairie Adjointe	Mairie	temps non complet : 17,5/35ème	non	Fonctionnaire
RH et secrétaire/Mairie déléguée - AFR des Forges	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 1 emploi				
Urbanisme - cimetière - CCAS - AFR de Lanouée	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif : 1 emploi				
Accueil - compta - état civil - transport scolaire – locations	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire

Filière animation				
Grade d'Adjoint d'animation : 2 emplois				
Animation - médiathèque-communication	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Garderie et cantine	Garderie	temps non complet : 12,46/35ème	non	Contractuel en CDI de droit public
Grade d'Agent de maîtrise : 1 emploi				
Restauration	Restaurant scolaire	temps non complet : 35 h/35ème	oui	Contractuel en CDD de droit public
Filière technique				
Grade de Technicien : 1 emploi				
Reponsable du service	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe : 3 emplois				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien bâtiments	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe : 1 emploi				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique : 3 emplois				
Restauration et agent d'entretien	Restaurant scolaire	temps non complet : 31,50/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien	Mairie et salles	temps non complet : 24/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien espaces verts et voirie	Atelier municipal	temps complet	non	Contractuel en CDD de droit public

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Le Maire : l'actualité communale est chargée en nombre de manifestations et il y a eu également des intempéries à gérer (coulées de boue, maisons inondées..). Aide apportée au nettoyage.

Alain CHÉREL : personnes insuffisamment sur le terrain.

Le Maire : pas facile de juger les besoins, le responsable du service technique organise très bien le planning des salariés.

André BRIEND : Carrefour pas dégagé, dangereux. 3 semaines de retard.

Le Maire : pas d'accord pour commencer plus tôt sans quoi il faut repasser. Dans les autres Communes, c'est pareil, elles n'ont pas commencé plus vite non plus. La sécurité dans les carrefours relève de chacun d'entre nous.

André BRIEND : petites routes pas larges.

Le Maire : Certains roulent trop vite. Incivilités, balises déplacées.

La demande de personnel supplémentaire est une demande récurrente des employés depuis 2024. L'embauche est prévue à partir de demain jusqu'au 31 juillet 2025. Vu avec l'AMISEP.

Isabelle CADIO : vous n'avez pas cherché d'autres personnes que le candidat qui a postulé ?

Le Maire : non

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-14 – TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE ES LIENS SITE DE LANOUEE

- Présentation de l'avenant N° 1 au marché du lot 08 « Electricité » pour l'éclairage du clocher de l'église St Pierre Es Liens site de Lanouée
- Présentation de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2025
- Autorisation de signature

Rapporteur : Yoann ROBIN

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Yoann ROBIN, deuxième Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2023 (N° 23-08/12-02) par laquelle le Maire a été autorisé à signer les marchés publics des différents lots relatifs aux travaux de rénovation du clocher de l'église St Pierre Es Liens sur le site de Lanouée. Le Maire a reçu également l'autorisation de signer les avenants à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT des travaux.

Il présente la proposition d'avenant N° 01 au lot 08 (électricité) reçu du Maître d'œuvre.

Lot	Entreprise	Montant initial du marché	Montant de l'avenant 01	Nouveau montant de marché
08 - Electricité	Eiffage Energie systèmes	10 797,96 € HT	+ 5 076,95 € HT Soit + 47.02 %	15 874,91 € HT

Objet de l'avenant	Avis CAO si plus de 5 %	Montant maximal à ne pas dépasser pour un avenant marché de travaux = 15 %
08 Electricité Travaux supplémentaires d'éclairage du clocher de l'église (projecteurs, console de commande, câblage et protection)	Favorable le 15.05.2025	Supérieur au seuil mais l'article 140 du Code des marchés publics permet d'aller jusqu'à 50 % si les travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial et si le changement de titulaire est impossible ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts. La modification est ainsi rendue nécessaire par « des coûts. La modification est ainsi rendue nécessaire par « des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avenant N° 01 (lot 08) et autorise le Maire ou son Représentant à les signer.
- **DIT QUE** les crédits budgétaires votés au budget primitif 2025 sont suffisants pour régler la dépense.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

Yoann ROBIN : l'éclairage est en plus des travaux prévus.

Edwige MESSAGER : 8 ?

Le Maire : 3 projecteurs.

Yoann ROBIN : possibilité de changer les couleurs de l'éclairage.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-05.20-15 – BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENT DE CREDITS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LOGEMENTS COMMUNAUX A LA RESIDENCE LA FORET SITE DE LES FORGES

➤ Présentation de la proposition

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un devis d'un montant de 9 775,38 € HT le 9 juin 2022 avec l'entreprise LEGROS Peinture décoration de Josselin pour les travaux de ravalement de logements communaux à la résidence la Forêt sur le site de Les Forges. Les travaux n'ayant pas été réalisés en temps voulu, les crédits budgétaires nécessaires ont probablement été omis dans les restes à réaliser de l'exercice 2022, 2023 et 2024.

Il précise que l'entreprise vient de commencer le chantier et propose de procéder à virement de crédits budgétaires par décision modificative N° 2 au budget primitif de la Commune de l'année 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitre 21 (007 – bâtiments publics locatifs)	Compte 2132	+ 11 000 €
Chapitre 23 (opération réserve)	Compte 231	- 11 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	17
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la proposition du Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30 mai 2025

QUESTIONS DIVERSES

1. îlot Cœur de Bourg site de Lanouée :

Le Maire : La réunion participative a été riche d'échanges. Un condensé d'informations des différentes tables rondes a été présenté par l'atelier Terraterre avec des scénarios vus hier soir. Compte-rendu d'échanges avec 60 participants.

Acquisition par l'EPF et le curage sont évoqués à savoir :

- **Maison Baron :** pour l'acquérir par l'intermédiaire de l'EPF, curage de la maison par la Commune et appel à investisseurs. Il y avait une station- service devant la maison il y a environ 40 ans. Un sondage sera à réaliser pour détecter la présence d'hydrocarbures. Objectif : habitat et commerces.
- **Maison Gautier :** Pas d'acquisition. Le garage communal servirait de porche pour l'accès derrière.
- **Menuiserie Gautier :** A ce jour n'est pas à vendre. Elle pourrait servir de restaurant etc..)
- **Maison Rouxel :** à vendre. 1 promesse de vente signée. La déclaration d'intention d'aliéner est arrivée ce jour en mairie et on a deux mois pour préempter. Ce bâtiment pourrait accueillir un commerce ou rester en habitat. L'acquisition permettrait de récupérer une partie du terrain pour desservir la maison Gautier. Il serait judicieux d'acquérir le terrain en indivision André situé plus loin ainsi que le terrain DANO pour faire de l'habitat collectif ou accolé les uns aux autres.

Il faudrait être propriétaire du foncier, faire un droit de préemption sur la maison Rouxel et trouver un porteur de projet ou négocier avec l'acquéreur pour prendre un bout de terrain et entrer en négociation avec lui.

D'autres réunions auront lieu pour cet îlot. L'EPF va aider la Commune pour acquérir ces biens.

Préemption : acquisition de maisons est importante pour les projets.

19 juin 2025 : réunion avec les Institutionnels

André BRIEND : Maison Rouxel à acquérir en premier.

Maryvonne LE BLANC : promesse de vente signée avec un particulier.

Le Maire : préemption possible.

Yoann ROBIN : négociation ou alors préemption.

2. Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire : La Commissaire Enquêtrice va rendre son rapport.

Réponse favorable avec des conditions pour certaines demandes de constructions (permis de construire). On ne pourra pas donner suite à toutes les doléances. On va être limité au niveau de l'assainissement par la capacité de la lagune. r

Le SCOT impose un nombre de maisons à l'hectare. Logiquement, 20 maisons à l'hectare.

Il explique le processus administratif à suivre pour une validation espérée du PLU à l'automne prochain.

Alain CHÉREL : Si dans le bourg, quel assainissement ?

Le Maire : Selon les situations, limite sur la lagune.

3. Pacte fiscal et financier :

Le Maire : je l'ai déjà évoqué suite à la commission Finances à Ploërmel Communauté ainsi que les Ifer et l'avance de 50 000 €. Il explique la part de l'Ifer qui serait redistribuée à toutes les Communes et la DSR bis qui pourrait être donnée aux Communes.

Forges de Lanouée perçoit 109 000 € dans l'allocation compensatrice au titre de l'IFER. Si le parc éolien est en fin de vie, on le démonte, on le réinstalle avec davantage de puissance donc le montant d'Ifer est plus important. Ces Communes qui n'ont pas d'Ifer pourraient en percevoir par rapport à ce montant qui augmente.

Il y aurait une DSR Bis et le fonds de concours (avec un droit de tirage de XX euros par rapport à une enveloppe du mandat) sous réserve d'avoir un projet.

Le Maire préfère que l'enveloppe globale soit divisée par le nombre de Communes composant l'EPCI de Ploërmel Communauté et soit distribuée à chaque Commune qui en fait ce qu'elle souhaite.

4. Achat de structure de jeu sur le site des Forges : fin juin/début juillet

Le Maire : une partie des travaux sera réalisée par les employés du service technique.

5. Personnel Communal :

Le Maire : Evelyne PICAUD fait valoir ses droits à la retraite progressive d'activité (70 % de travail et 30 % de pré-retraite) à compter du 1^{er} juin 2025. Comme il est difficile de trouver un Agent qui accepte de travailler à 30 %, il a été convenu de recruter une personne à 50 % (remplacement d'Agente momentanément indisponible pour temps partiel). 3 personnes ont été reçues parmi les nombreuses candidatures car Forges de Lanouée attire les candidats. Mme Sandrine GUILLOTTEL demeurant à Porcaro sera embauchée à partir de mi-juin 2025 au secrétariat. Elle a acquis de l'expérience professionnelle à Augan et dernièrement était en poste à l'accueil à la mairie de MOHON. Elle sera chargée entre autres de l'accueil, du cimetière et de l'urbanisme (en renfort de Martine). Stéphanie réalisera des tâches liées à la gestion du Personnel en l'absence d'Evelyne.

Nadine GABOREL partira en congés dans le cadre de son Compte épargne temps vraisemblablement début août 2025 et sera ensuite placée en retraite.

Yves NORMAND de Locminé est embauché en emploi saisonnier du 21 mai au 31 juillet 2025.

6. Bouge ton coq :

Le Maire : le but : installer des commerces en campagne. L'Association installée à Paris se charge du nettoyage de l'épicerie et de la remise aux normes de l'électricité. Un commerce associatif peut être mis en place. Il faut au moins 20 bénévoles, voire 40 pour faire tourner le commerce.

Les concitoyens sont adhérents à l'épicerie moyennant une cotisation de 15 à 20 € et lorsqu'ils réalisent des achats, la dépense est dégrèvée.

Il cite l'exemple de l'achat d'un paquet de sucre au coût fictif de 1 € si la personne est adhérente et à 1,05 € si elle ne l'est pas.

L'Association se propose de se déplacer pour présenter le projet au Conseil Municipal.

Il ajoute que plus il y aurait de monde moins le temps de permanence serait long.

Qu'en pensez-vous ? Pas d'enthousiasme de la part du Conseil Municipal.

7. « Application » Mon Village (Ouest France) :

Le Maire : Présentation faite auprès du Maire par Ouest France sur le site de « Mon Village » qui pourrait être rebasculé sur facebook et sur le site de Ouest France.

Coût 1 700 €/an avec option internet. Coût de formation : 200 €.

C'est gratuit pour les utilisateurs et les Associations.

Sabine GUILLEMIN enverra la vidéo présentant l'outil.

Il en sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal

8. Manifeste pour la Chasse :

Le Maire : 3 chasseurs reçus en mairie samedi dernier. Le Maire fait lecture des 11 revendications (ci-annexées) au titre de l'action nationale. Les indemnisations augmentent et le nombre des chasseurs diminue.

9. Intempéries :

Le Maire : adresse ses remerciements au Personnel Communal qui a posé des panneaux de déviation mercredi soir aux étangs, à Quéroux, à la gougeonnière etc.. (Jean-Pierre et Bruno).

Un arbre tombé au moulin à tan. Gaël a sécurisé l'arbre. Le Maire lui adresse également des remerciements.

Maison de Mr Michel GUILLO : avait un mètre d'eau dans sa maison. Le Maire remercie le Relais de l'Oust qui a proposé une chambre d'hôtel. Finalement la famille a été hébergée chez ses enfants.

Le service technique va avoir besoin d'acheter du matériel (gyrophares, matériel de déviation, sacs et sable). Gaël va dresser un inventaire des besoins.

Alain CHÉREL : cela coûte moins cher lorsque le sac est déjà rempli de sable lors de l'achat.

Le Maire :

- **Pont de Quéroux** : à cause de la puissance de l'eau de pluie, ça a raviné ce qui a aggravé son état (pilier du pont déjà accidenté il y a quelques années par une personne qui n'avait pas d'assurance dont aucune indemnité perçue). Il faudrait réduire la largeur de la voie avec des poteaux en béton.
- **Pont de l'éco-station** : côté aval : il y a eu un affaissement de la terre sur une partie du pont. Il faudra faire un enrochement.
- **Pont avant la lagune** : à inspecter aussi.

Ce sont des dépenses imprévues mais il faudrait actionner le programme ponts en lien avec le GBO. Une demande de classement en catastrophe naturelle a été faite sur CAT NAT par la mairie mais le risque étant trop localisé, quelle suite sera donnée par l'Etat ? Il faudra que les administrés débouchent les buses près de chez eux quand c'est bouché et réalisent des aménagements pour éviter les inondations.

Alain CHÉREL : le changement de culture est défavorable dans ce cadre.

10. Plan Communal de Sauvegarde :

Le Maire : il est à remettre à jour car les personnes changent. Il faudrait le réunir une à deux fois par an peut-être. Il serait également judicieux d'avoir des éclaireurs répartis sur le territoire communal.

Edwige MESSAGER : il a été revu en début de mandature. Des propositions ont été émises par la Commission pour avoir des Elus « éclaireurs » ou faire appel à de la participation citoyenne. Le PCS n'est pas mis en place.

Le Maire : Il faut faire vivre le PCS, il faut des volontaires, prévoir des rencontres.

Edwige MESSAGER : faire appel au volontariat, collaborer avec la gendarmerie pour la communication.

Le Maire : Il faut faire appel ou démarcher auprès des personnes du secteur concerné. Personne parmi les Conseillers Municipaux n'a appelé le Maire.

Maryvonne LE BLANC : on ne sait pas qu'il pleut beaucoup dans d'autres endroits du territoire communal.

Alain CHÉREL : n'a vu personne pour mettre des panneaux lors des inondations.

Le Maire : dit avoir priorisé les routes passagères.

André BRIEND : il manque un protocole dans le PCS.

Le Maire : il faut que ce soit réalisable et mis en pratique.

Yoann ROBIN : expliquer aux gens ce qu'on attend d'eux.

Edwige MESSAGER : il faut se remettre autour de la table, l'étendre à tout le Conseil Municipal, aux citoyens etc..

Le Maire : on a un document mis en place mais on n'est pas bon au niveau de l'organisation.

Patrick POCARD : est allé sur le site des Forges. Il a fait un recensement des maisons sinistrées. Il y a plusieurs kilomètres de curage à faire car il y a plein de fossés bouchés.

Le Maire : il y a également le problème des arbres qui surplombent les fils téléphoniques qui ne sont pas émondés malgré les incitations.

QUESTIONS ORALES

1. Eglise St Pierre Es Liens :

Yoann ROBIN : a rencontré l'architecte. Le parapluie du clocher est enlevé. Socotec va accorder le droit de visite. Si les Membres du Conseil Municipal ainsi que le Personnel Communal souhaitent aller en haut du clocher, ce sera possible mais le port du casque sera obligatoire. Pas de date de visite fixée pour l'instant. L'échafaudage va être démonté et on aura accès au plateau escalier. Une liste des inscriptions pour la visite va être mise en place.

2. Bulletin municipal :

Sabine GUILLEMIN : Relecture prévue le 2 juin 2025 à 20 heures à la mairie des Forges. La convocation a déjà été transmise par Martial le 25 avril 2025. L'envoi de l'ébauche va suivre.

3. Commission Cimetière/espaces verts du 6 mai 2025 :

Edwige MESSAGER : Projet de voyage sur un jour pour récompenser les personnes ayant participé au concours de maisons fleuries. Visite des floralies pas possible car pas organisée par Ferron tous les ans.

Attente d'un devis pour terra botanica à Angers ; problème 3 heures de route.

4. Association Repaire :

Annick LE GUÉVEL : l'Association demande un soutien pour anticiper sur les projets.

Le Maire : Elle a passé une convention avec la Région. Il y a une différence entre le projet et ce qui est fait (musique qui gênait le Relais de L'Oust). Il rappelle les projets qui auraient dû être fait (brocante etc..).

5. Divers :

- **Henriette LORAND** : le coq n'a pas été remis sur le clocher ?
- **Yoann ROBIN** : la croix sera remise puis le coq.
- **Isabelle CADIO** : la réunion pour les calendriers aura-t-elle lieu jeudi 22 mai 2025 ?
- **Le Maire** : oui. Sophie MARIVAIN a fait les convocations. Réunion à 19 heures. Y sera abordé également le pilote sécurité pour les Associations et le sujet des déchets.
- **Maryvonne LE BLANC** : commission CCAS le mardi 27 mai 2025.
- **Le Maire** : Date de la prochaine séance du Conseil Municipal : la 1^{ère} semaine de juillet 2025.

La séance est levée à 22 h 49.

Dressé le 26 mai 2025.

Présenté au Conseil Municipal le : 09 juillet 2025

Observations du Conseil Municipal :

André BRIEND fait une remarque par les questions diverses - Publique ilôt cour de Bourg site de lavée : il a été inscrit "Néon Rouxel à acquérir au premier"; il précise que c'est une partie de la propriété qu'il serait intéressant d'acquérir dans le cadre du projet communal.

Procès-verbal arrêté le : 09 juillet 2025

Publié le :

Le Maire,

Mr BIHOUE Jacques



La Secrétaire de séance,

Mme LE GUÉVEL Annick



MANIFESTE POUR La CHASSE



Fédération Nationale des Chasseurs

Nous, chasseurs, dénonçons les multiples attaques injustifiées qui viennent notamment de Bruxelles, de technocrates adeptes de la norme et déconnectés de la réalité, des anti-tout et des écolos dogmatiques.

Trop, c'est trop ! Régulièrement harcelés, les chasseurs en ont ras-le-bol. Nous réaffirmons notre détermination à défendre la chasse, qui est un art de vivre, et qui représente l'avenir dans nos sociétés déshumanisées et déconnectées de la nature.

AUSSI, NOS DEMANDES SONT :

- 1 Reconnaissance d'intérêt général** de la chasse française et inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.
- 2 Arrêt du paiement des dégâts de grand gibier** sur les cultures par les seuls chasseurs afin de sauver le système d'indemnisation pour les agriculteurs.
- 3 Refus de l'interdiction d'utilisation du plomb** dans les munitions de chasse.
- 4 Suppression de tous les moratoires européens** et maintien de toutes les espèces chassables.
- 5 Reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles** afin de garantir leurs pratiques.
- 6 Animation d'une police de proximité rurale** par les fédérations des chasseurs à disposition des communes.
- 7 Création d'un fonds dédié aux fédérations** pour financer des actions de réaménagement environnemental comme les haies pour le petit gibier.
- 8 Permission aux chasseurs de céder leur gibier** sans contraintes réglementaires disproportionnées.
- 9 Réduction significative des populations de loup**, afin de sauver le pastoralisme et les populations d'ongulés.
- 10 Retour à la liste complète des nuisibles** dans tous les départements, et maintien partout du piégeage et du déterrage.
- 11 Liberté de continuer à chasser** le week-end, les vacances et jours fériés.